



## Reçu ce we lettre de licenciement et documents CSP

Par **Schmitlin thibault**, le **14/03/2017** à **11:30**

Bonjour a tous,

J'ai reçu ce samedi 11 mars, ma lettre de licenciement économique ainsi que les documents relatifs a l'acceptation ou non du CSP.

Tout d'abord, est-ce normal ? n'aurais-je pas dû recevoir ma lettre de licenciement une fois le délais de réflexion d'acceptation du CSP passé ?

Ensuite, pour diverses raisons, je n'envisage pas d'accepter le CSP.

La direction de mon entreprise m'indique, je cites: "Votre préavis, d'une durée de 3 mois, que nous vous dispensons d'effectuer mais qui sera rémunéré aux échéances normales de paie, prendra effet dès la première présentation par les services postaux".

Dois-je rester a mon poste pendant ces 21 jours sachant que je n'accepterais pas le CSP ?

D'avance, merci.

Par **P.M.**, le **14/03/2017** à **14:25**

Bonjour,

Vous auriez surtout dû être convoqué à un entretien préalable au cours duquel l'employeur aurait dû vous proposer le CSP...

Puisque l'employeur vous dispense d'effectuer le préavis qui commence à présentation de la lettre de licenciement, vous n'avez plus à vous présenter au travail...

Par **Schmitlin thibault**, le **15/03/2017** à **09:38**

Merci de votre réponse.

Mais la procédure concerne 14 personnes et nous avons un délégué du personnel, donc pas d'entretien préalable...

Par **P.M.**, le **15/03/2017** à **11:40**

Bonjour,

Donc, je ne vois pas ce qui vous préoccupe puisqu'il fallait bien que l'employeur vous propose le CSP et vous notifie le licenciement au cas où vous ne l'accepteriez pas, il est libre aussi de vous dispenser d'effectuer le préavis et par conséquent de venir travailler pendant le délai de réflexion...